



Département du Gard

SIDSCAVAR

1, allée Pierre Louis Loislil
30400 Villeneuve Lez Avignon

EXTRAIT N° 24/2026

Du
Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le
Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Samedi 25 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 2

à 9h30, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET, Président.

Présents :

Monsieur Jean-Philippe ALTAYRAC
Monsieur Frédéric ARTHUR
Madame Marceline BRUN
Monsieur Patrick CARRY
Madame Emilie CHAMBE
Monsieur Marc-Edouard COUSTON
Madame Capucine FROC
Madame Aline GINER
Madame Marilyne KRIZ-BELLON
Monsieur Didier OLIVERA
Monsieur Farès ORCET
Madame Véronique SEILER
Madame Jacqueline TOURANCHE
Madame Marie-Pierre VASELLI
Madame Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :

Madame Catherine CHAUVIN
Madame Emilie JAYET

Absents :

Délibération N° 24/2026

Objet : Institution et Vie politique- Règlement intérieur du Conseil Syndical

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. L'article L5211-1 de ce même code dispose que les règles relatives au fonctionnement du Conseil

Municipal s'applique aux EPCI comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus.

Le Conseil Syndical adopte le Règlement intérieur.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Rochefort du Gard, le samedi 25 avril 2026.

Le Président,

Farès ORCET

